

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25 Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60

DGA Patrimoine public et environnement –
Stratégie foncière et immobilière

**BAIL COMMERCIAL AVEC LA SAS COGEPART 44
VILLAGE D'ENTREPRISES LES MOLINES**

N° 2024 - D - 242

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération du conseil communautaire portant délégation de fonction au président,

Vu, l'arrêté n°97 du 23 mars 2022 de Monsieur le Président subdélégant à Monsieur Gérard ROY, en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

Considérant, l'absence de Monsieur Gérard ROY, les délégations et subdélégations sont exercées par Monsieur Michel ANDRIEUX, en sa qualité de 1^{er} vice-président, en application de l'arrêté susvisé,

Considérant que la société COGEPART 44 occupe la cellule n°8 depuis le 29 septembre 2015 et que ladite société a demandé le renouvellement de son bail commercial,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvé le bail commercial passé avec la société COGEPART 44 dont le siège social est situé 6 rue Jupiter 44470 Carquefou, pour la location de la cellule n°8 d'une surface utile de 93 m² au sein du village d'entreprises Les Molines à Angoulême.

Article 2 – Le droit d'occupation est consenti pour une durée de 9 ans à compter du 29 septembre 2024 pour expirer le 28 septembre 2033.

Article 3 – Le montant du loyer trimestriel s'élève à 1 308,09 € HT et sera révisé annuellement selon l'indice des Loyers Commerciaux (ILC).

Article 4 - La recette est inscrite au budget principal.

Article 5 - Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le comptable assignataire de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 18 JUIL. 2024

Pour le Président,
Le Vice-Président,

Michel ANDRIEUX

Reçu en Préfecture
Le : 18 JUIL. 2024
Affiché ou notifié
Le : 18 JUIL. 2024